



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 17/07/12

Reçu en Préfecture le : 18/07/12  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 16 juillet 2012**  
**D-2012/422**

***Aujourd'hui 16 juillet 2012, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN,

**Excusés :**

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Natalie VICTOR-RETALI

**Acquisition, mise en oeuvre et maintenance d'une solution d'identification par fréquence radio (RFID) et de protection antivol des documents du réseau de lecture publique de la Ville de Bordeaux. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction de la Lecture Publique gère chaque année plus d'un million de prêts de documents, enregistrés au sein du réseau de la Bibliothèque municipale (9 bibliothèques et une bibliothèque mobile). Deuxième plus grande bibliothèque municipale en France (après Lyon-Part-Dieu), le bâtiment de Mériadeck abrite plus d'un million de documents sur 27 000 m<sup>2</sup> et a, en 2011, accueilli 650 000 visiteurs. Au regard de ces volumes et de cette fréquentation, les enjeux liés aux flux des usagers, à la sécurité des collections et à l'organisation des circuits internes sont essentiels au bon fonctionnement de ce réseau de lecture publique. De plus, seulement trois bibliothèques sont actuellement équipées d'un système de protection antivol, obsolète qui plus est. La technologie d'identification par radio-fréquence (RFID), utilisée aujourd'hui dans la plupart des grandes bibliothèques municipales pour identifier et sécuriser leurs collections, s'avère être une technologie capable de répondre à l'ensemble de ces problématiques : elle permet de rationaliser les flux d'usagers grâce à la mise en place d'« automates de prêt », de déployer une solution de protection antivol uniforme sur l'ensemble du réseau et de faciliter les tâches internes (réception, inventaire...).

Dans ce contexte, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction de l'Organisation et de l'Informatique et la Direction de la Lecture Publique. Le présent marché vise à l'acquisition par la Ville des éléments nécessaires à la mise en place d'une solution RFID sur l'ensemble du réseau des bibliothèques municipales. Il prévoit également la mise en oeuvre et la maintenance de la solution, en parfaite adéquation avec le système informatique de gestion des bibliothèques (SIGB AbsysNET) actuellement en place.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société NEDAP.

Ce marché à bons de commande est conclu sans montant minimum ni montant maximum, pour une durée de quatre ans à compter de sa notification.

A titre indicatif, l'estimation de la dépense est de 400 000 euros T.T.C.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 33-40-57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants Rubrique : 020 Articles 6068, 6156, 617, 6182, 6184, 2183, 205, 2031, 2313, 2318, 232.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 16 juillet 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Michel GAUTE**